

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « COLLEGE PRIVE MARIE THERESE SAKKAL DE SAMO »

Siège Bonoua, Bonoua, BONOUA, QUARTIER SAMO,  
ROUTE D'ABOISSO, LOT 3442, Lot 3442, Ilot ND

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 18 Août 2023, et enregistrés au CEPICI le 22 Août 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « COLLEGE PRIVE MARIE THERESE SAKKAL DE SAMO »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :  
Contribuer à la formation intellectuelle, morale et civique des élèves, en leur offrant un enseignement de qualité conforme aux programmes officiels du ministère de l'Éducation nationale et de l'alphabétisation, développer les compétences et les talents des élèves, en leur proposant des activités parascolaires variées et enrichissantes, telles que le sport, la musique, l'art, l'informatique et les langues étrangères.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée, et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Bonoua, Bonoua, BONOUA, QUARTIER SAMO,

ROUTE D'ABOISSO, LOT 3442, Lot 3442, Ilot ND

Dirigeant(s) M OUATTARA ALLIADJI YOUSSEF (GÉRANT)

RCCM : n° CI-GRDBSM-2023-B-9616 du 11/09/2023 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2023 du 11/09/2023

